

taxe sur le City management – négociations engagées

La taxe sur le City management, en vigueur entre 2007 et 2009, fait encore l'objet de nombreuses oppositions. Après l'échec d'une première proposition de transaction avec les recourants, la Ville de Lausanne, la Fondation City management et l'Association « City management non merci » ont décidé d'étudier une solution alternative qui pourrait permettre le retrait des recours en contrepartie d'une renonciation ciblée à la taxation contestée pour l'exercice 2007 et de l'affectation des montants récoltés à une étude indépendante visant à identifier la situation des commerces de proximité et leurs difficultés. Cette formule va faire l'objet de négociations entre les parties concernées au cours des prochaines semaines. Dans l'intervalle, le traitement des recours est suspendu.

Abrogée en 2010, la taxe sur le City management, en vigueur entre 2007 et 2009, a fait l'objet de nombreuses oppositions de la part des commerçants assujettis. Afin de régler cette question pendante, la Ville de Lausanne a formulé une proposition transactionnelle avec les opposants, sur la base d'une rétrocession à tous les commerçants des montants encaissés à la suite de l'abandon des recours. Cette proposition n'a pas rencontré l'aval de suffisamment d'intéressés pour être valablement mise en œuvre. Privilégiant la recherche d'une solution à l'amiable, la Municipalité a accepté d'entrer en matière sur une proposition de l'Association « City management non merci », reformulée en fin d'année 2012. Selon cette offre, les recours pourraient être retirés en échange de la renonciation à la taxation 2007 limitée aux opposants acceptant l'accord proposé et de l'affectation des montants versés au titre des exercices 2008 et 2009 à une étude visant à identifier la situation des commerces de proximité et les moyens de les dynamiser.

Sur la base de cet accord de principe, les modalités précises de l'opération vont être négociées entre la Ville et les acteurs concernés – Fondation City management et Association « City management non merci » – afin de parvenir à un accord de mise en œuvre du projet. Les personnes concernées par les recours seront informées de la teneur du projet et de l'aboutissement des discussions qui pourront prendre quelques semaines. Dans l'intervalle, le traitement des recours est suspendu afin de privilégier une solution négociée avec une majorité de recourants. Les parties concernées ont également convenu de s'abstenir de commenter la situation jusqu'à plus ample informé sur la viabilité de la solution proposée.

Administration générale et culture

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Denis Décosterd, chef du service du développement de la ville et de la communication,**
021 315 24 10 / 079 478 39 71

Lausanne, le 11 janvier 2013